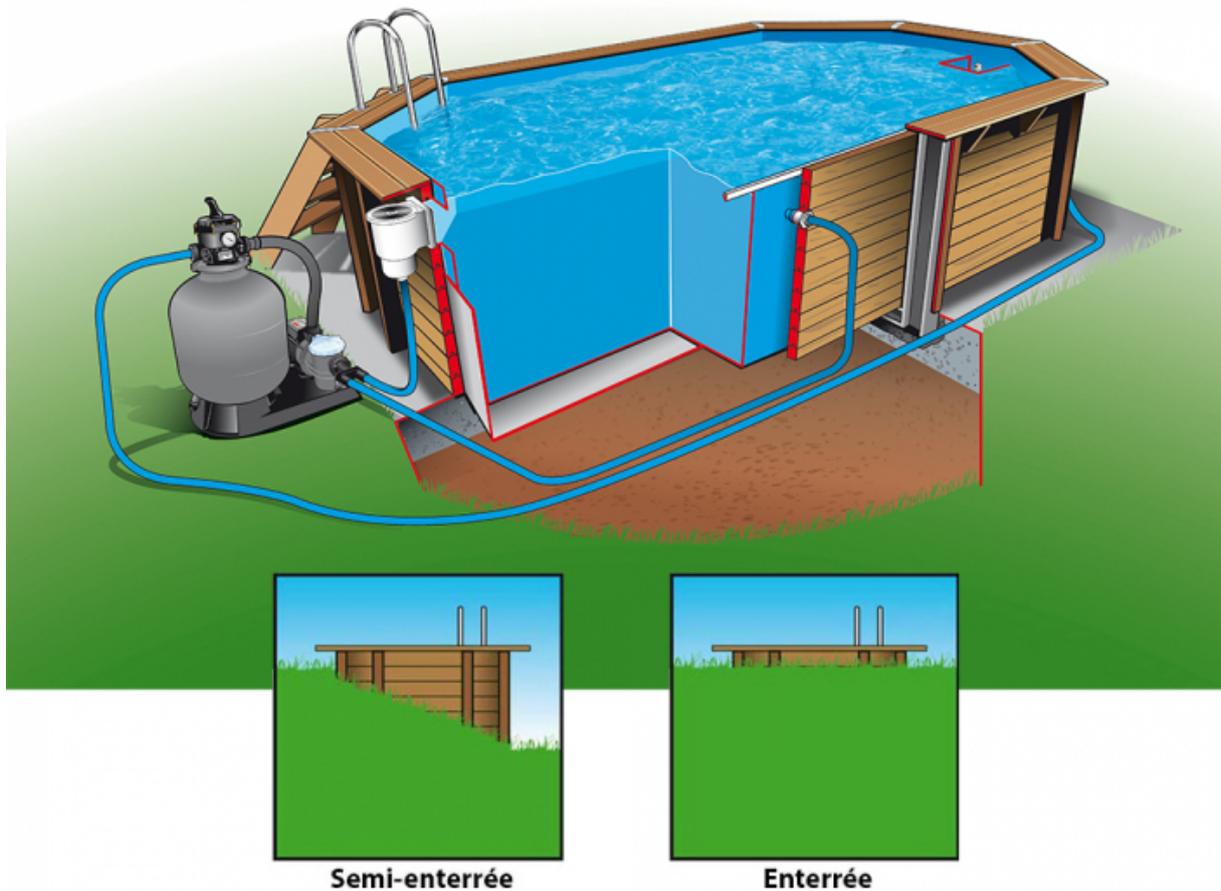


Installation de la piscine bois semi enterrée ou enterrée

UBBINK

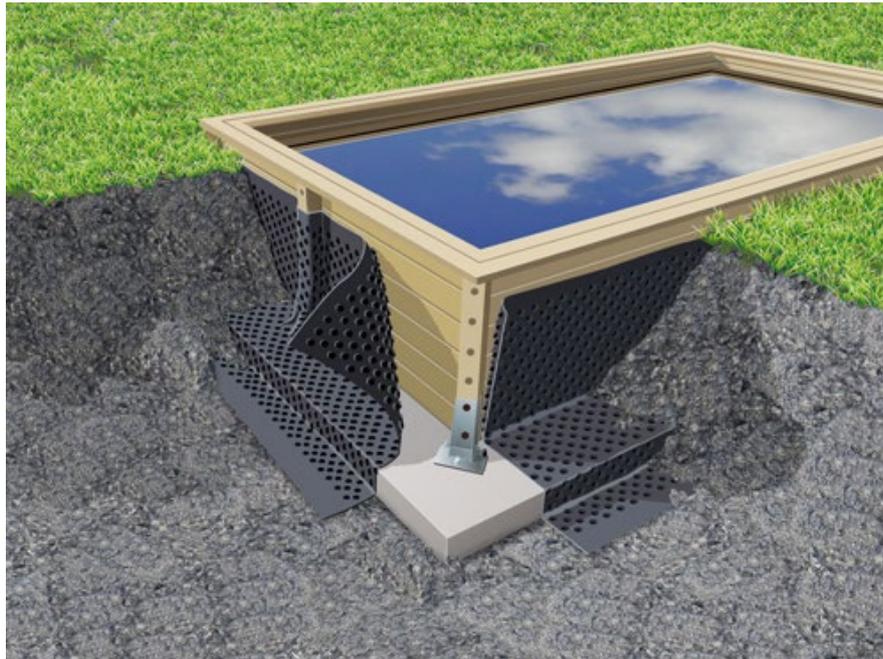
Pour les piscines Bahia & Linéa (D'une longueur minimum de 11 m), 2 solutions s'offrent à vous pour l'installation de votre piscine : semi-enterrée et enterrée. Le choix dépend de la dureté du terrain, l'inclinaison, des possibilités de terrassement ainsi que l'esthétique recherchée.



ATTENTION : Pour les modèles semi-enterrée et enterrée un dispositif de sécurité est obligatoire (bâche, alarmes, barrières...).

Une chape de béton de 20 cm d'épaisseur est obligatoire pour le support et la planéité.

Une nappe d'étanchéité en HDPE (proposé en option) doit être posée sur la paroi extérieure pour détourner l'eau de pluie. La hauteur de la nappe d'étanchéité doit correspondre à celle des déblais.



Important :



- Si vous choisissez d'enterrer votre piscine, même partiellement, sachez que vous serez légalement tenu d'équiper votre bassin d'un dispositif de sécurité normalisé.
- La norme NF C 15-100 précise que la ligne d'alimentation électrique du groupe de filtration doit être protégée en amont par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel inférieur ou égal à 30 mA.
- La norme NF C 15-100 stipule par ailleurs que tout appareil électrique alimenté autrement qu'en courant de très basse tension de sécurité, soit situé à une distance minimum de 3,50 m du bord de la piscine (en dehors du "Volume 2 de protection"). Demandez l'avis du fabricant pour toute modification d'un ou plusieurs éléments du système de filtration.
- N'utilisez pas d'objets coupants ou pointus dans la piscine (pouvant endommager le liner).
- La margelle est un élément de finition. Il est formellement interdit de courir ou de s'asseoir dessus. Ne mettez jamais de produits de traitement directement dans l'eau (cela pourrait provoquer des tâches sur le liner)